SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le cinq avril à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 25/03/2016

PRESENTS: Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Pierre SOLON, Marie-Christine DIETSCH, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Jérôme BRILLARD, Aurélien LEMOINE, Judicaël BERTIN.

ABSENTS EXCUSES: Sylvie BRANSOLLE (pouvoir à Sonia BROSSE), Frédérique LAUNAY (pouvoir à Aurélien LEMOINE)

SECRETAIRE: Aurélien LEMOINE

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé

2016-13 VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire rappelle les taux communaux 2015 de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Après discussion et comparaison avec les taux moyens communaux au niveau départemental, il est décidé à la majorité (deux abstentions) de ne pas modifier les taux pour 2016.

TAXE	TAUX		
TAXE HABITATION	15,57 %		
FONCIER BATI	27,89 %		
FONCIER NON BATI	45,60 %		

M. SOLON demande à ce qu'un budget prévisionnel soit établi sur 3 ans afin de caler le budget et les axes d'action.

2016-14 SUBVENTIONS COMMUNALES

Les Conseillers Municipaux décident d'allouer des subventions aux associations suivantes pour l'année 2016 :

En ce qui concerne les associations sportives, les Conseillers Municipaux décident de leur accorder, les cas échéant, une subvention calculée sur la base de 10 € par adhérent ou licencié.

Association des conciliateurs de justice de Loir et Cher	30 €	
Association des donneurs de sang	40 €	
Perche Nature perche et vallée du Loir	30 €	
Association des secrétaires de mairies et		
DG des communautés de communes	33 €	
UNCAFN section de Pezou	30 €	
Association JALMALV		
Jusqu'à la mort accompagner la vie	30 €	
UFC que choisir 41	30 €	
Tennis club de la vallée du Loir	30 €	
ANOUE comité des fêtes de PEZOU		
(pour les 10 ans du comité)	1 000 €	

2016-15 CONCERT PAR LA CHORALE O LES CHŒURS le 23 AVRIL 2016 TARIF D'ENTREE :

Les Conseillers Municipaux déterminent les tarifs d'entrée au concert donné par la chorale O les Chœurs en l'église Saint Pierre de PEZOU, le 23 avril prochain comme suit :

Adulte : 6 €

Enfant (jusqu'à 14 ans) : gratuit

Les frais de la chorale s'élèvent à 350 € qui seront payés par mandat administratif.

2016-16 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL RELATIVE A LA PROMOTION DU LIVRE ET DE LECTURE AUPRES DES TOUT-PETITS

Afin d'encourager et de stimuler le partenariat entre les relais assistantes maternelles et les bibliothèques du Loir et Cher, la direction de la lecture publique propose une convention intitulée « promotion du livre et de la lecture auprès des tout-petits ». Ce dispositif est une aide aux assistantes maternelles et aux bibliothécaires qui remplissent une mission de médiation de la lecture auprès des jeunes enfants . Il s'agit de leur proposer une formation pratique concernant le livre et les tout-petits. Ensuite, une sélection d'albums jeunesse est mise à leur disposition pour mettre en pratique les compétences acquises lors de cette formation.

Les Conseillers Municipaux sont favorables à cette initiative et autorisent Monsieur SOPENA, Maire, à signer la convention.

<u>2016-17 CREATION DE SERVITUDES SUR UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE SITUÉE DERRIÈRE</u> L'ÉGLISE

Dorénavant, le presbytère ne sera plus loué par le Diocèse et deviendra, à terme, une maison des associations.

Les membres du Diocèse souhaitent néanmoins avoir accès au compteur électrique de l'église, à la sacristie et à la citerne de gaz et doivent pour se faire, passer sur une parcelle communale derrière l'église, cadastrée OA 1825 d'une superficie de 458 m² sise 2, rue de Paris.

Les Conseillers Municipaux émettent un avis favorable à la création de ces servitudes et autorisent M. SOPENA, Maire à signer tout acte relatif à leur institution.

2016-18 CONTRAT DE MAINTENANCE

Après avoir comparé entre 3 prestataires, les Conseillers Municipaux décident de retenir l'offre de la société INFO MAINTENANCE sise à 28220 Cloyes/le Loir 11 ter, rue Saint Séverin. Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 7 avril 2016 moyennant un prix mensuel forfaitaire de 79 € HT payable le 10 de chaque mois à terme échu.

Conformément au devis initial établi le 15 février 2016, il sera procédé au terme du présent contrat à un récapitulatif de l'ensemble des actions menées sur site ou à distance pour le compte du client. La valeur initiale du présent contrat est basée sur une consommation annuelle de 12 heures. Si la consommation réelle de temps devait opposer un delta supérieur à 10 % par excès ou par défaut, il y aura lieu d'établir un ajustement du coût par facturation de la partie redevable.

M. SOPENA, Maire est autorisé à signer le présent contrat.

2016-19 CONSULTATION EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE COMMUNAL

M. SOLON propose de changer les trois postes actuels, mettre un serveur, récupérer un ordinateur pour la bibliothèque et en mettre aux archives.

M. SOLON, Adjoint en charge de la gestion du parc informatique communal est autorisé à lancer une consultation pour renouveler ce parc en 2016.

La dépense est inscrite à l'article 2183 du budget 2016.

CONTRAT TELEPHONIQUE

M. SOLON explique qu'il a échangé avec une société porteur de ligne et de services, la société SCT dont l'offre comprend un forfait illimité vers les fixes et les mobiles, une nouvelle offre ADSL pour la bibliothèque et des frais d'intervention inclus pour 196 € par mois hors VDSL ; Les Conseillers Municipaux sont d'accord pour changer d'opérateur.

REUNIONS DE QUARTIER : CALENDRIER DEFINITIF

SECTEURS	Délégués	Date	horaire
Fortunas / La Vallée Aubernage / Belle Assise	Alain SOPENA et Pierre SOLON	28-mai	9 h à 10 h
Monthenry / Hauts de Fontaine/ Le Ruet / La Justice / Le Porteau / La Baratière/La Bondelle / Les Haies	Frédérique LAUNAY et Michelle DAGUET	28-mai	10 h à 11 h
Fontaine	Sonia BROSSE et Christophe TISSIER	28-mai	11 h à 12 h
	Sylvie BRANSOLLE et Judicaël BERTIN		
St Ouzille - la Grenouille	Aurélien LEMOINE Jérôme BRILLARD	04-juin	8 à 9 h
les Chalets - la Thibaudière	Aurélien LEMOINE Jérôme BRILLARD	04-juin	9 h à 10 h
Chicheray	Aurélien LEMOINE Jérôme BRILLARD	04-juin	10 h à 11 h
Chêne Carré	Aurélien LEMOINE Jérôme BRILLARD	04-juin	11 h à 12 h
Bourg RUE DE PARIS	Daniel ROUSSINEAU Nicolas JANSSEN et Laurence LUSSEAU	04-juin	11 h à 12 h
Bourg RUE DE VENDOME	Daniel ROUSSINEAU Agnès FRADET Nicolas JANSSEN Marie-Christine DIETSCH et Laurence LUSSEAU	11-juin	9 h 30 à 10 h 30
Bourg CLOS DE L'HUYE	Daniel ROUSSINEAU Agnès FRADET Marie-Christine DIETSCH	11-juin	10 h30 à 11 h 30
M. SOPENA et les adjoints essaieront, selon leurs disponibilités, d'assister à un maximum de réunions			

QUESTIONS DIVERSES

M. SOPENA informe que le Préfet a pris un arrêté pour le schéma de coopération intercommunale dont chaque Conseiller a une copie et précise que le Conseil Municipal n'a pas besoin de délibérer à nouveau. Il annonce que les dotations de l'Etat viennent d'être connues, qu'une baisse de la dotation forfaitaire a été constatée induisant une prudence accrue dans les dépenses.

Regard sur le sprint photo : M. SOLON annonce qu'il y a eu 38 participants dont 22 en dehors de la commune.

Bilan de VAL DEM:

M. JANSSEN informe que VAL DEM peut mettre à disposition des communes membres un broyeur, qu'un bâtiment de recyclerie a été créé, suggère d'instituer des points de regroupement comme cela a été fait à Danzé, les conseillers Municipaux sont d'accord.

Sonia BROSSE signale qu'il y a une dégradation du chemin autour des étangs, il faudrait reprofiler avant de réparer, un devis sera demandé à l'entreprise MINIER.

Aurélien LEMOINE demande les résultats des comptages de circulation, M. ROUSSINEAU lui répond qu'ils ne sont toujours pas arrivés.

M. ROUSSINEAU informe de la procédure de relevage des concessions abandonnées : 16 exhumations ont été faites, 15 concessions ont été renouvelées.

Un rendez-vous aura lieu mercredi 13 avril à 9 heures pour le changement du mobilier de la salle du conseil, les conseillers disponibles sont invités.

La prochaine réunion aura lieu le 3 mai à 20 heures 30. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit vingt-cinq minutes.